



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville d'Hudson, tenue au Centre communautaire, le 2 mai 2016.

PRÉSENCES

Ron Goldenberg	-	Conseiller / District électoral #2
Nicole Durand	-	Conseiller / District électoral #3
Barbara Robinson	-	Conseiller / District électoral #4 – maire suppléant
Deborah Woodhead	-	Conseiller / District électoral #5
Natalie Best	-	Conseiller / District électoral #6

Jean-Pierre Roy, directeur général
Vincent Maranda, greffier

ABSENCES :

Ed Prévost	-	Maire
Robert Spencer	-	Conseiller / District électoral #1

1. OUVERTURE ET CONFIRMATION DU QUORUM

Le quorum est atteint et le maire suppléant madame Barbara Robinson ouvre la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MVH-2015-197

No : R4126-2016

**Suivant la proposition du conseiller Barbara Robinson
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

Que le conseil municipal de la Ville d'Hudson adopte l'ordre du jour du 2 mai 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016

No: R4127-2016

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016;

Pour ce motif

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyée par le conseiller Natalie Best
Il est résolu:**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 avril 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2014 PAR LE TRÉSORIER

5. MOT DU MAIRE SUPPLÉANT

6. PÉRIODE DE QUESTION

6.1. Monsieur Bill Nash – 12 Stonecrest

- Questions concernant les plaintes au MAMOT et allégations de fraude.

Le directeur général Jean-Pierre Roy l'informe que la plupart des allégations étaient non fondées.

6.2. Monsieur Bill Driver – 104 Elm

- S'informe du statut juridique dans le cas où les vérificateurs ne peuvent signer les états financiers vérifiés.

Le trésorier Serge Raymond répond que le rapport sera soumis au MAMOT.



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

6.3. **Madame Helen Kurgansky – 22 Quarry Point**

- Concernant la réunion du comité de démolition en date du 14 avril dernier dans le but de relocaliser l'immeuble du 35 Quarry Point, pourquoi le dossier n'est-il pas allé au CCU vu les rénovations majeures impliquées.

Le conseiller Nicole Durand rassure la citoyenne que le CCU n'a pas été contourné, le comité de démolition a rendu sa décision, les citoyens ont eu un mois pour s'opposer, c'est à l'ordre du jour du CCU ce mois-ci.

6.4. **Monsieur Steve Farrell – 86 Butternut**

- Questions concernant les états financiers, pourquoi un extrait a été distribué au lieu de l'état financier au complet?

Le trésorier Serge Raymond répond que le document au complet sera sur le site internet de la Ville demain.

6.5. **Monsieur Jacques Bourgeois – 160 Evergreen**

- Demande quelles sont les graves déficiences mentionnées dans la lettre des vérificateurs.

Le conseiller Ron Goldenberg répond à ses préoccupations.

6.6. **Monsieur Jim McDermott – 100 Melrose**

- S'informe du surplus aux activités d'immobilisations, du règlement 554, le traitement des eaux résiduaires pour plus de deux millions de dollars.

Le trésorier Serge Raymond répond que c'était pour un projet spécial pour le traitement des eaux usées.

7. **SERVICE DE L'URBANISME**

7.1. **Jardin Halcro**
MVH-356

No: R4128-2016

CONSIDÉRANT QUE le Jardin Halcro situé au 539 Main est un jardin historique qui nécessite un entretien annuel afin de maintenir son existence;

CONSIDÉRANT QUE cet entretien est essentiel afin que la Ville d'Hudson puisse procéder à une demande de subvention à la MRC relativement au coût d'entretien et maintenance du Jardin Halcro;

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Natalie Best
Il est résolu:**

D'AUTORISER une dépense de 1,500\$ pour l'entretien et maintenance du Jardin Halcro en 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. **Contrat pour la pose, l'entretien des fleurs et l'arrosage des plates-bandes et les jardinières suspendues de la Ville**
MVH-363

No: R4129-2016

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville d'Hudson a décidé cette année qu'il désirait revoir de beaux parterres de fleurs ainsi que des jardinières suspendues dans le centre-ville ainsi qu'à certains bâtiments municipaux;

ATTENDU QU'UN montant d'argent est alloué pour la pose, l'entretien des fleurs ainsi que de leur arrosage;

ATTENDU QUE les argents seront pris des postes budgétaires 02-610-00-690 et 02-630-00-525, le trésorier va confirmer le tout au service de l'urbanisme ;

ATTENDU QUE nous avons invité quatre (4) entrepreneurs à soumissionner ;



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

ATTENDU QUE nous n'avons qu'un seul soumissionnaire des quatre s'est présenté pour déposer l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été ouverte le 13 avril 2016 à 10 h au bureau du service de l'urbanisme, au 64 Cedar en présence de trois témoins ;

ATTENDU QUE le seul soumissionnaire est le Jardinier Campagnard et que sa soumission est plus haute que 25 000\$;

ATTENDU QUE la loi sur les cités et villes article 573.3.3 nous permet et je cite : « Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité. »

ATTENDU QUE la ville d'Hudson s'est entendu avec le soumissionnaire retenu pour qu'il baisse son prix par rapport à celui proposé ;

ATTENDU QUE le soumissionnaire retenu est prêt à descendre son prix à 21 740.00 \$ taxe en sus ;

ATTENDU QUE les budgets sont disponibles dans les postes budgétaires 02-610-00-690 et 02-630-00-525 ;

**Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Natalie Best
Il est résolu:**

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour l'entretien, la pose des fleurs et l'arrosage des plates-bandes et des jardinières suspendues du 20 mai 2016 au 31 octobre 2016, au jardinier Campagnard.

Le trésorier certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut mentionnée est projetée. Le certificat du trésorier No 2793 pour 21 740,00 \$ plus taxes est émis à cet effet.

ADOPTÉE

**7.3. 568 Main – agrandissement résidentiel proposé
MVH-365**

No: R4130-2016

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour un agrandissement résidentiel proposé au 568 rue Main;

ATTENDU QUE ce projet est soumis au règlement no 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE les plans démontrent toutes les informations requises;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 14 avril 2016 a étudié les modifications proposées et qu'il recommande l'approbation de cet agrandissement résidentiel avec les plans tel que soumis.

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

QUE Le Conseil municipal approuve le projet sujet à ce que la recommandation du CCU soit suivie et donne l'autorisation à ce que la demande de permis pour l'agrandissement proposé puisse être soumise au service de l'urbanisme avec tous les documents nécessaires à l'émission du permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

7.4. **322 Main – nouvelle enseigne commerciale**
MVH-366

No: R4131-2016

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour un agrandissement résidentiel proposé au 322 rue Main;

ATTENDU QUE ce projet est soumis au règlement no 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE les plans démontrent toutes les informations requises;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 14 avril 2016 a étudié les modifications proposées et qu'il recommande l'approbation de cet agrandissement résidentiel avec les plans tel que soumis avec les conditions suivantes :

- Les portes reliant le passage entre les deux (2) bâtiments seront toujours conservées de sorte que les bâtiments resteront connectés.
- S'assurer que le nivellement du terrain pour le nouveau garage n'occasionne aucun drainage supplémentaire au ruisseau adjacent.

**Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Natalie Best
Il est résolu:**

QUE Le Conseil municipal approuve le projet sujet à ce que la recommandation du CCU soit suivie et donne l'autorisation à ce que la demande de permis pour l'agrandissement proposé puisse être soumise au service de l'urbanisme avec tous les documents nécessaires à l'émission du permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5. **455C – nouvelle enseigne commerciale**
MVH-367

No: R4132-2016

ATTENDU QU'UNE demande a été reçue pour installer au mur une nouvelle enseigne commerciale au 455C Main;

ATTENDU QUE ce projet est soumis au Règlement N° 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 14 avril 2016 a étudié le dossier de cette nouvelle enseigne d'affaires et qu'il recommande la nouvelle enseigne d'affaire telle que présentée.

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

QUE le Conseil approuve le projet d'enseigne selon la recommandation du CCU et autorise qu'une demande de permis soit soumise au service de l'urbanisme pour le projet d'enseigne tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6. **688 Main – construction d'un nouveau bâtiment accessoire**
MVH-368

No: R4133-2016

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour la construction d'un nouveau bâtiment accessoire au 688 rue Main;



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

ATTENDU QUE ce projet est soumis au règlement n° 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE les plans démontrent toutes les informations requises;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 14 avril 2016 a étudié le dossier de construction d'un cabanon et qu'il recommande l'approbation de cette nouvelle construction de bâtiment accessoire avec la recommandation suivante :

- Une membrane anti humidité et pare-vapeur doit-être installée sous la dalle de béton pour mieux protéger celle-ci ainsi que les barres d'acier d'armature contre une détérioration rapide.

**Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

QUE Le Conseil municipal approuve le projet sujet à ce que les recommandations du CCU soient suivies et donne l'autorisation à ce que la demande de permis pour la construction d'un nouveau bâtiment accessoire puisse être soumise au service de l'urbanisme avec tous les documents nécessaires à l'émission du permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.7. 694 Main – agrandissement résidentiel proposé
MVH-370**

No: R4134-2016

ATTENDU QU'une demande a été reçue, en mars 2016, pour un agrandissement résidentiel proposé au 694 rue Main;

ATTENDU QUE ce projet est soumis au règlement no 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE les plans démontrent toutes les informations requises;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 14 avril 2016 a étudié les modifications proposées et qu'il recommande l'approbation de cet agrandissement résidentiel avec les plans tel que soumis.

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu:**

QUE Le Conseil municipal approuve le projet sujet à ce que la recommandation du CCU soit suivie et donne l'autorisation à ce que la demande de permis pour l'agrandissement proposé puisse être soumise au service de l'urbanisme avec tous les documents nécessaires à l'émission du permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.8. Services additionnels de géomatique de la MRC
MVH-387**

No: R4135-2016

CONSIDÉRANT QUE la MRC est dotée d'un service de géomatique actuellement utilisé par les municipalités locales principalement comme un outil de consultation cartographique et d'aide à la prise de décision;

CONSIDÉRANT QUE les services qui peuvent être rendus aux municipalités dans ce domaine sont beaucoup plus vastes, la géomatique permettant désormais de devenir un outil de décision politique afin d'optimiser le rendement des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut offrir ces services additionnels de géomatique aux municipalités, en visant l'atteinte du principe de tarification à l'acte (utilisateur-payeur);



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu:**

QUE la Ville d'Hudson autorise le maire suppléant et le greffier de signer l'entente concernant la fourniture de services additionnels en géomatique avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges que cette dernière a adoptée et qui a pour objet la fourniture de services additionnels en géomatique aux Municipalités-membres par la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.9. 839 Main – demande d'autorisation CPTAQ pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture
MVH-369**

No: R4136-2016

ATTENDU QU'une demande a été reçue de Mme Anick Joannis / Le Verger d'Hudson pour l'obtention d'une autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour la propriété portant le numéro de cadastre 3 085 631 du cadastre du Québec, située à l'ouest de la Ville d'Hudson sur la rue Main;

ATTENDU QUE la requérante désire y effectuer les activités suivantes: accueil pour l'auto cueillette, aire de pique-nique, animation pour des groupes de garderies, des événements arts et cultures, des événements corporatifs et des mariages et réunions familiales;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'invoquer l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* en vertu des différents éléments qui y sont contenus;

ATTENDU QUE l'emplacement visé est entouré de terres agricoles immédiatement à l'ouest, d'une terre agricole à l'est et une maison ainsi qu'en face où il y a la rue Main et la rivière des Outaouais et aucun impact négatif n'est envisagé pour ce qui est de l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes, puisque les activités autres qu'agricoles sont directement adjacent au bâtiment agricole où l'activité principal relié au verger est faite;

ATTENDU QUE le potentiel agricole des sols de l'emplacement visé est de classe 3, selon l'inventaire des Terres du Canada, c'est-à-dire des sols comportant des limitations modérément graves et graves qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation n'aura pas de réelle conséquence négative sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles;

ATTENDU QUE la présente demande n'aura pas d'effet négatif sur la préservation de l'agriculture, des ressources en eau et sol dans la municipalité et dans la région;

ATTENDU QU'en aucun cas l'application des lois et règlements en matière d'environnement ne seront touchés;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation n'aura pas d'effet négatif quant à la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'invoquer l'article 58.2 de la « Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles » en vertu des espaces disponibles ailleurs sur le territoire de la Ville d'Hudson et hors de la zone agricole;

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson est consciente qu'il existe d'autres emplacements disponibles sur son territoire et hors de la zone agricole, cependant cette demande ne pourrait provenir d'un autre secteur puisque la demanderesse utilisera cet endroit pour que les auto-cueilleurs puissent faire un pique-nique lors d'une visite au verger ainsi que pour faire des événements;

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson juge également inopportun de regarder des sites alternatifs à l'intérieur de la région métropolitaine de recensement pour cette demande



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, le Verger d'Hudson étant sur son territoire;

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Natalie Best
Il est résolu :**

QUE le Conseil approuve que l'emplacement visé par la demande d'autorisation ayant pour effet de permettre l'utilisation à une fin autre que l'agriculture n'engendrera pas d'effet négatif sur l'homogénéité du milieu agricole existant dans le secteur concerné et que la présente demande est conforme à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.10. Cueillette/déchiquetage des branches printemps et automne 2016 et cueillette/déchiquetage des sapins de Noël 2017
MVH-042.1**

No: R4137-2016

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson va effectuer une cueillette/déchiquetage des branches au printemps et à l'automne 2016 ainsi que la cueillette/déchiquetage des sapins de Noël en janvier 2017;

ATTENDU QUE nous avons invité 4 entrepreneurs;

ATTENDU QUE nous avons reçu trois (3) soumissions dont une ne pouvait se qualifier car le document n'a pas été déposé au service de l'urbanisme et qu'il était incomplet;

ATTENDU QUE l'ouverture des appels d'offres a été faite le 21 avril 2016 à 11hrs au bureau du service de l'urbanisme au 64 Cedar en présence de trois (3) témoins et que les deux (2) soumissions étaient conformes au devis d'appel d'offres;

ATTENDU QUE pour ces cueillettes ainsi que pour le déchiquetage des sapins de Noël les citoyens devront s'enregistrer auprès de monsieur Rod Hodgson, de cette façon la cueillette sera plus efficace et efficiente;

ATTENDU QU'un avis public a été mis dans les journaux locaux ainsi que sur le site web de la Ville pour informer les citoyens de la première collecte des branches;

ATTENDU QUE nous allons nous assurer que les citoyens suivent les normes pour les quantités de branches à mettre au bord de la rue;

ATTENDU QUE les budgets sont disponibles dans le poste budgétaire 02-630-00-528;

ATTENDU QU'IL est recommandé que le soumissionnaire dont le prix est le plus bas soit choisi et que le contrat soit octroyé à Trees and Beyond, dont le propriétaire est monsieur Patrick Creyf, pour le montant de 105.00\$ de l'heure pour la collecte et déchiquetage des branches pour le printemps et l'automne 2016 ainsi que la cueillette/déchiquetage des sapins de Noël en janvier 2017;

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

QUE le Conseil approuve le plus bas prix forfaitaire reçu et que le contrat soit octroyé à Trees and Beyond pour un montant forfaitaire de 105.00\$ de l'heure et que le trésorier certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense est projetée par le conseil de la ville d'Hudson. Le certificat du trésorier N° 2784 est émis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRÉSORERIE

8.1. Approbation des déboursés:



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

MVH-2015-248.4

No: R4138-2016

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires pour la période allant au 30 avril 2016;

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

D'APPROUVER les déboursés au 30 avril 2016:

- Comptes payés :	\$258,088.17
- Débits directs :	\$ 55,387.95
- Chèques annulés:	\$-18,477.94
- Débits directs annulés :	\$- 340.68
- Salaires :	\$203 720.58

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.2. Signataires pour les transactions bancaires et pour les transactions d'immeubles, terrains et bâtiments
MVH-051.1**

No: R4139-2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson doit désigner les officiers autorisés à signer les chèques et opérations à la Banque Nationale du Canada;

CONSIDÉRANT QUE les personnes autorisés à signer sont le maire OU le maire suppléant ET le trésorier OU l'assistant(e)-trésorier(ière);

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit chaque fois modifier la carte des signataires autorisés dès qu'il y a un changement au niveau des officiers autoriser à signer;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant de la Ville est autorisé à signer et qu'il change au cours de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la Banque Nationale du Canada exige de recommencer la liste des signataires autorisés;

CONSIDÉRANT QUE la résolution adoptée le 2 novembre 2015 nommant les personnes autorisées à signer est dûment remplacée par la présente résolution afin de spécifier les personnes ci-haut mentionnées qui sont les seules autorisées à signer pour la Ville par rapport aux chèques ainsi qu'aux opérations de la Banque Nationale du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson doit conclure des transactions pour la vente d'immeubles, terrains et bâtiments, notamment la propriété sise au 98 Cameron et le 100 Mount Pleasant et désire nommer par la présente les personnes autorisées à signer les documents légaux à l'égard des transferts de propriétés;

**Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Appuyé par le conseiller Deborah Woodhead
Et résolu :**

QUE les officiers suivants soient autorisés à signer, pour la Ville d'Hudson, les chèques et opérations à la Banque Nationale du Canada :

Maire OU Maire Suppléant
ET
Trésorier OU Assistant Trésorier

QUE les officiers suivants soient autorisés à signer, pour la Ville d'Hudson, toutes transactions relativement aux transferts d'immeubles, terrains et bâtiments.



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

Maire OU Maire Suppléant
ET
Greffier OU Greffier Adjoint

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. **Frais juridiques**
MVH-170

No: R4140-2016

CONSIDÉRANT QUE honoraires juridiques pour la Ville d'Hudson pour les 3 dernières années sont comme suit :

2014: \$55,410.90
2015: \$283,514.90
2016: \$86,399.57

CONSIDÉRANT QUE le montant total des frais juridiques est \$425,325.37;

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyée par le conseiller Natalie Best
Il est résolu:**

QUE le montant des frais juridiques susmentionné pour les 3 dernières années soit divulgué et rendu public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. **Dépôt des états financiers vérifiés 2014**

No: R4141-2016

Le Greffier accuse réception du trésorier, monsieur Serge Raymond, des états financiers 2014 de la Ville d'Hudson et en confirme le dépôt.

9. **DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES**

9.1. **Relocalisation des archives**
MVH-312

No: R4142-2016

ATTENDU QUE l'immeuble au 98 Cameron qui servait de local pour les archives pour la Ville va être vendu conformément à une résolution adoptée le 4 avril 2016 et que la Ville a 60 jours d'ici le mois de juin pour déplacer les boîtes d'archives inactives du 98 Cameron à un endroit approprié;

ATTENDU QU'EN vertu de la *Loi sur les Archives*, il est prévu à l'article 6 que 'les organismes publics visés aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe adoptent une politique de gestion de leurs documents actifs et semi-actifs. (L.R.Q., A-21.1, article 6.). Dans le cadre de cette loi les organismes doivent prévoir un local suffisamment grand pour conserver les documents semi-actifs et inactifs. La dimension du local d'entreposage des archives devra être adaptée à la taille du fonds d'archives. Selon la *Loi sur les archives* et la Politique de gestion des documents inactifs qui en découle, les organismes publics décentralisés ont la responsabilité de conserver leurs documents inactifs;

ATTENDU QU'UN endroit a été identifié, après avoir étudié plusieurs alternatives, pour l'entreposage des boîtes d'archives, soit le 539 Main qui rencontre notamment des critères de contrôle de la température, contrôle de l'humidité, protection contre les incendies, protection contre le vol et le vandalisme, protection contre les dégâts d'eau, protection contre les rayons du soleil, les insectes et la poussière et a assez d'espace pour l'installation de rayonnages ou d'autres dispositifs de rangement en métal;

ATTENDU QUE des frais entre \$5,000 et \$10,000 doivent être dépensés pour aménager le local, le peindre, acheter des étagères car au 98 Cameron les étagères sont inadéquates et soient brisées, fixées au mur en bois et pas déménageables;

Il est proposé par le conseiller Natalie Best



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

**Appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu:**

D'APPROUVER le déménagement des documents d'archives de la Ville d'Hudson soit effectuée au 539 Main et qu'une dépense allant jusqu'à \$10,000 soit autorisée pour effectuer le déménagement lui-même des boîtes et pour payer pour les dispositifs de rangement, l'aménagement du local et la main-d'œuvre s'y rattachant.

D'AUTORISER le trésorier à transférer les fonds nécessaires pour couvrir les frais reliés à cette dépense allant jusqu'à \$10,000 du poste budgétaire n° 02-922-00-000.

Le trésorier certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut mentionnée est projetée. Le certificat du trésorier No 2815 pour 10 000\$ est émis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. **Convention collective – entente horaire de travail MVH-029.1**

No: R4143-2016

ATTENDU QUE l'article 7.3 Horaire d'été (employés de bureau) de la convention collective de l'Union des employés (es) de la Ville d'Hudson (2010 -2014) prévoit ce qui suit;

« Durant la période d'été, l'horaire de travail est de 7h30 à 17h15, journée de travail de huit heures et trois quarts (8 3/4). Les employés doivent choisir entre cet horaire et l'horaire régulier de travail. Cette formule permet aux employés concernés de travailler quatre (4) jours par semaine. Une semaine, le congé sera le lundi et la semaine suivante, le vendredi. »

ATTENDU QUE cet horaire des heures d'été fut adopté le 27 mars 1988;

ATTENDU QUE plusieurs changements se sont produits depuis, il y a lieu de revoir les heures d'été et de proposer un nouvel horaire d'été qui serait adapté aux besoins actuels;

ATTENDU QUE l'horaire d'été proposé serait de 35 heures soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 (ouvert sur l'heure du midi) et le vendredi de 8h00 à 12h00 pour l'Hôtel de Ville et les bureaux des Services techniques;

ATTENDU QUE l'Hôtel de Ville est fermé entre 12h00 (midi) et 13h00 chaque jour et ceci doit être changé afin que l'Hôtel de Ville soit ouvert entre 12h00 (midi) et 13h00;

**EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Natalie Best
Appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu :**

D'ACCEPTER l'horaire d'été tel que décrite ci-dessous :

Cols blanc et direction (Hôtel de Ville et Services Techniques & Urbanisme) 35 heures/semaine:

Lundi - jeudi: 08h00 AM à 12h00 – 12h45 à 16h30
Vendredi: 08h00 à 12h00 (midi)

Employés de bureau du centre Communautaire: 35 heures/semaine:
Lundi au vendredi : 08h00 AM à 12h00 – 12h45 à 16h30
Congé le vendredi une semaine sur deux en alternance

Salarié col bleu et cadres – usine de traitement des eaux
Lundi au jeudi de 06h45 à 12h00 et de 12h45 à 16h00
Vendredi: 07h00 à 12h00

QUE l'Hôtel de Ville restera ouvert au public entre 12h00 (midi) et 13h00.

ADOPTÉE



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

9.3. **Convention Collective – allocation d'un bureau au syndicat**
MVH-029.2

No: R4144-2016

CONSIDÉRANT QUE le syndicat des employés de la Ville d'Hudson a fait la demande d'un bureau pour leurs activités syndicales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson est disposée à acquiescer à une telle demande;

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

QUE le Conseil approuve l'allocation d'un bureau pour le syndicat des employés de la Ville d'Hudson, dont l'emplacement pourrait changer selon les besoins de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4. **CIT Abribus**
MVH-383

No: R4145-2016

CONSIDÉRANT QUE CIT Transport Soleil ont demandé la mise en place d'un abribus sur le territoire de la Ville d'Hudson;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des citoyens qui doivent emprunter les transports en commun pour se rendre au travail qu'un Abribus soit mis en place à l'intersection de Mount Pleasant et Main Road;

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

D'AUTORISER CIT Transport Soleil de procéder à la mise en place d'un abribus à l'intersection des rues Mount Pleasant et Main Road.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5. **Déménagement de la banque alimentaire Le Pont Bridging**
MVH- 382

No: R4146-2016

CONSIDÉRANT QUE la banque alimentaire Le Pont/Bridging utilisait les locaux du 98 Cameron qui a été vendu par la Ville d'Hudson et doit être déménagée au 465 Main, soit au sous-sol de la clinique Médi-Centre;

CONSIDÉRANT QUE Le Pont/Bridging a demandé au service des travaux publics de la Ville d'Hudson de les assister à déménager les items lourds au nouveau local;

CONSIDÉRANT QUE Le Pont/Bridging a indiqué que les coûts pour rendre le nouvel espace utilisable sera d'entre 13,750\$ et 15,750\$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson a fourni un local gratuitement pour leurs activités dans le passé et est prête à offrir un appui financier pour leurs activités qui offrent un bénéfice réel aux citoyens de la Ville d'Hudson qui requièrent leurs services;

**Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Natalie Best
Il est résolu:**

DE CONTRIBUER la somme de 2,200\$ afin d'assister Le Pont/Bridging pour leurs frais de déménagement et de fournir, sans frais, la main d'œuvre et les équipements nécessaires pour déplacer les items lourds au nouveau local.



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

Le trésorier certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut mentionnée est projetée. Le certificat du trésorier No 2839 pour 2 200\$ est émis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6. **CIT La Presqu'île & Transport Soleil – delegation of authority**
MVH-162.1

No: R4147-2016

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer deux représentants pour siéger au conseil d'administration du CIT La Presqu'île, soit un délégué et un substitut;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer deux représentants pour siéger au conseil d'administration de Transport Soleil, soit un délégué et un substitut;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution modifie les résolutions adoptées relativement à ces nominations, soient les résolutions R3528 et R3529;

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyé par le conseiller Natalie Best
Il est résolu:**

DE DÉSIGNER tous les membres du Conseil, soit monsieur le conseiller Robert Spencer, monsieur le conseiller Ron Goldenberg, madame le conseiller Barbara Robinson, madame le conseiller Deborah Woodhead. Madame le conseiller Nicole Durand, madame le conseiller Natalie Best à titre de délégués substituts et pour remplacer le maire au conseil d'administration du CIT La Presqu'île et de nommer tous les conseillers nommés ci-dessus comme délégués substituts au conseil d'administration de Transport Soleil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7. **Avis de cessation d'emploi d'un employé**
MVH-014.1

No: R4148-2016

ATTENDU QUE l'employé no. 425 est en arrêt de travail depuis plus de 24 mois suite à un accident à un coude;

ATTENDU QUE le dossier de l'employé a été consolidé selon le rapport final de la CSST daté du 26 juin 2015;

ATTENDU QUE la lésion professionnelle entraîne une atteinte permanente à l'intégrité physique;

ATTENDU QUE la lésion professionnelle entraîne des limitations fonctionnelles;

ATTENDU QUE l'employé ne peut occuper les mêmes fonctions qu'il occupait et réintégrer son poste de journalier;

ATTENDU QUE l'employeur n'a pas d'autres postes pour relocaliser l'employé;

ATTENDU QUE l'employé est sous réorientation avec la CSST;

ATTENDU QUE l'employé est pris en charge par la CSST;

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

D'ÉMETTRE un relevé de cessation d'emploi pour l'employé 425 effectif le 2 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8. **Patrouille - postes saisonniers 2016**



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

MVH-2016

No: R4149-2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson a une patrouille communautaire et est à la recherche de deux employés saisonnier pour la patrouille afin de répondre aux exigences durant la saison estivale qui nécessite une augmentation des services nécessaires à l'égard à la patrouille communautaire;

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

QUE la Ville d'Hudson place une annonce de demande de candidature d'employés saisonniers potentiels et de faire des recommandations au Conseil concernant les embauches et conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. **TRAVAUX PUBLICS**

10.1. **Marquage de chaussée
MVH-378**

No: R4150-2016

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité, la Ville choisit de peindre des lignes axiales et d'accotement ainsi que des traverses de piétons, lignes d'arrêt, pictogrammes, etc. sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est présentement en appel d'offre auprès de plusieurs fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au poste budgétaire 02-350-00-520;

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

QUE PRÉ-APPROUVER l'octroi du contrat au fournisseur qui présentera le meilleur prix tout en répondant aux critères de l'appel d'offre. L'ouverture de soumissions sera le 5 mai 2016. Le montant plafond selon l'estimé du service des Travaux Publics s'élève à 16 800\$ taxes incluses.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire n° 02-350-00-520.

Le trésorier certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la Ville d'Hudson. Le certificat du trésorier No 2795 au montant de 16 800\$ est émis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2. **Plan d'intervention en voirie de la Ville d'Hudson
MVH-376**

No: R4151-2016

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson désire adopter un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées (PI);

ATTENDU QUE toute demande d'aide financière auprès du gouvernement pour la réalisation de travaux de renouvellement de conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées doit être appuyée par une mise en priorité des travaux à effectuer à partir d'un plan d'intervention;

ATTENDU QU'à partir du 1^{er} janvier 2016, un PI préparé selon le guide révisé du gouvernement sera exigé pour toute municipalité qui présentera une demande d'aide financière pour des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable ou d'égouts ou



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

pour des travaux de priorité 3 ou 4 dans le cadre du programme TECQ et il y a des mesures de transition accompagnant l'obligation de présenter un nouveau PI;

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson désire recevoir des offres de services professionnels en ingénierie pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour les réseaux d'eau potable, d'égout et de chaussée selon le nouveau guide du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et du Centre d'expertise et de recherche en infrastructure urbaine (CERIU) et aussi préciser les mécanismes d'établissement des priorités;

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson désire aller en appel d'offres public dans le journal électronique (SEAO), pour ce travail;

**Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Appuyé par le conseiller Deborah Woodhead
Et résolu:**

DE procéder à un appel d'offres public dans le journal électronique SEAO pour la fourniture de service professionnel d'ingénierie relativement à l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3. **Municipalisation des rues privées – appel d'offres pour un notaire
MVH-032**

No: R4152-2016

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson a juridiction sur tous les chemins situés sur son territoire et que celle-ci veut assurer un service routier qui dessert adéquatement tous les citoyens d'Hudson sur l'ensemble du territoire

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson désire municipaliser des rues privées (environ 116 emprises de rues) dans son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité reçoit régulièrement des demandes de propriétaires pour se porter acquéreur de rues privées;

ATTENDU QUE la Ville entretient sur l'ensemble de son territoire des rues, publics, et parfois privées découlant de pratiques, ententes et priorités qui devraient être clarifiées;

ATTENDU QUE certaines rues ne sont pas toujours de bonne qualité, ne respectant pas les normes de construction de ce type d'infrastructures;

ATTENDU QUE pour ce faire la ville doit obtenir des propriétaires actuels une promesse irrévocable de cession par laquelle chacun accepte de remettre la propriété de l'emprise de ces rues à la ville et servitudes rattachées pour que celle-ci puisse les acquérir, les municipaliser et les entretenir;

ATTENDU QUE la ville doit mandater un notaire afin de voir à la préparation des actes notariés requis;

**Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Appuyé par le conseiller Natalie Best
Et résolu:**

DE PROCÉDER avec un appel d'offres pour des soumissions pour les services légaux par notaire à rendre afin d'effectuer le travail juridique reliés à la rédaction d'entente, actes de cession ou autres documents de nature légale pour transférer à la ville les propriétés privées que la ville aura identifiées comme étant désirables à lui être ainsi cédées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4. **Étude universitaire sur l'énergie solaire et les bâtiments d'Hudson
MVH-396**

No: R4153-2016



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

CONSIDÉRANT QUE des étudiants universitaires on fait la demande d'étudier la consommation d'électricité et le potentiel d'utiliser l'énergie solaire pour les édifices municipaux de la Ville d'Hudson;

CONSIDÉRANT la qu'un logiciel de géo cartographie est en cours de développement en relation avec ce projet et les divisions de planification municipale dans les petites villes pourraient aussi utiliser ces logiciels à titre d'étude de faisabilité pour réduire la consommation d'électricité municipale ainsi que l'empreinte carbonique totale;

Il est proposé par le conseiller Barbara Robinson

Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg

Et résolu:

D'AUTORISER l'administration de la Ville d'Hudson de permettre aux étudiants universitaires de mener cette étude des édifices municipaux et de relever les données de consommation d'énergie afin d'approfondir l'amélioration du logiciel de géo cartographie de ce domaine académique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. TRAITEMENT DES EAUX

**11.1. Appel d'offres – recherche en eau & restrictions en matière d'utilisation de l'eau
MVH-377**

No: R4154-2016

ATTENDU QUE le nettoyage du puit Bradbury s'est avéré non concluant et la Ville a perdu la moitié de la capacité de production du puit en question;

ATTENDU QUE la présente se veut un appel d'offres auprès d'experts pour permettre des solutions immédiate visant l'usage des puits adjacents aux puits actuels, de piézomètres ou du l'utilisation permanente conditionnelle du puit 2/65 ou de toute mesure permettant d'augmenter la capacité de production perdue après le nettoyage des puits actuels.

ATTENDU QU'un appel d'offres publique ou autrement est donc requis dans les meilleurs délais auprès d'ingénieurs hydrogéologues afin de mettre en œuvre dans les meilleurs délais une solution, de requérir les subventions et autorisations requises et procéder à la préparation des appels d'offres pour les entrepreneurs qui mettront en œuvre les solutions proposées qui sont aussi approuvées par les présentes conditionnellement à l'ouverture de soumissions conformes pour cet aspect du dossier.

ATTENDU QU'afin de protéger ses réserves d'eau et d'assurer la sécurité des personnes et des besoins essentiels, il est important d'interdire immédiatement et complètement l'utilisation de l'eau distribuée par ses réseaux d'aqueduc pour l'arrosage des pelouses. Il est à noter que la diminution des réserves d'eau et des niveaux de pompage dans les puits est directement liée à l'arrosage des pelouses.

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

QUE le conseil autorise la Ville d'Hudson d'aller en appel d'offres auprès d'entrepreneurs tels qu'ingénieurs et hydrogéologues et autres experts appropriés pour effectuer le travail et fournir l'expertise nécessaire pour remédier au défi d'augmenter l'approvisionnement en eau dans la ville d'Hudson. Il est aussi résolu d'interdire immédiatement et complètement l'utilisation de l'eau distribuée par ses réseaux d'aqueduc pour l'arrosage des pelouses à l'exception des fleurs et jardins, et ce pour une période indéterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. PARCS & LOISIRS

**12.1. Réparation au centre communautaire, système d'évacuation des eaux
MVH-291**



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

No: R4155-2016

CONSIDÉRANT QUE depuis l'inondation de 2015 au Centre Communautaire des réparations payées par l'assureur ont été effectuées;

CONSIDÉRANT QUE des mesures appropriées doivent être prises afin de prévenir des inondations futures;

CONSIDÉRANT QUE des mesures peu coûteuses doivent être entreprises immédiatement afin d'empêcher le refoulement de l'eau à travers le système d'évacuation de la conduite d'égout pluvial tel que l'installation d'une pompe de réserve dans le but de prévenir d'autres inondations;

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

D'APPROUVER ces travaux afin d'éviter à l'avenir des inondations au Centre Communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12.2. Améliorations au centre communautaire et à son fonctionnement
MVH-291.1**

No: R4156-2016

CONSIDÉRANT QUE le service des Parcs & Loisirs a entrepris de restaurer et rafraîchir la salle d'exercices, les équipements d'arts martiaux et mise en forme, tables et chaises pour événements et usage public, faire des réparations aux murs et réorganiser les espaces de rangement incluant « *Meals on Wheels* » et autres travaux pour améliorer le centre communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des rénovations majeures au sous-sol et l'achèvement des rénovations du centre de jeunesse incluant de nouveaux meubles et équipements qui ont été payés en grande partie par l'assureur suite à l'inondation de 2015;

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson
Il est résolu:**

D'APPROUVER ces travaux d'amélioration y compris ceux actuels et futurs qui sont dans les limites du budget disponible pour de tels travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12.3. Réparations au parc à chiens
MVH-379**

No: R4157-2016

CONSIDÉRANT QUE le parc à chiens en face du Parc Thompson est présentement sous-utilisé et l'entrée est dangereuse;

CONSIDÉRANT QUE la population canine de la Ville d'Hudson est importante et bénéficierait d'un parc à chiens utilisable qui est sécuritaire et bien annoncé;

CONSIDÉRANT QUE des réparations doivent être effectuées à la clôture car il y a des grands trous où les chiens peuvent s'échapper;

CONSIDÉRANT QUE le parc à chien doit être entretenu et équipé d'un banc ou table pour les adultes, qu'on doit couper des buissons et des branches dangereux et qu'on doit faire des petits travaux semblables afin de rendre le parc attrayant, utilisable et dont les citoyens d'Hudson en sont fiers;

**Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Natalie Best
Il est résolu:**



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

D'APPROUVER la dépense pouvant aller jusqu'à 5,500\$ et d'imputer cette dépense au poste budgétaire n° 02-701-50-525 pour reconstruire l'entrée du parc, réparer la clôture, nettoyer les branches dangereuses et d'ajouter quelques items à prix raisonnable qui mettrait le parc à niveau aux normes usuelles d'un parc à chiens municipal.

Le trésorier certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut mentionnée est projetée. Le certificat du trésorier no 2824 pour 5 500\$ est émis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4. **Système audio du centre communautaire**
MVH-129

No: R4158-2016

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années nous avons des problèmes avec le système audio du centre communautaire qui cause des problèmes techniques au niveau des services aux citoyens (microphones pour les réunions du Conseil, microphone et musique pour les cours d'aérobic et événements);

CONSIDÉRANT QUE la présentation du plan stratégique est prévue au mois de mai et qu'il est impératif que le problème soit réglé dès que possible;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs fournisseurs ont été contactés (Archambault, Musiplex, Electronic Access, Stingray et Adition);

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu:**

D'APPROUVER la dépense de 8 635,62\$ payable à Stingray qui a offert la meilleure option.

Le trésorier certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut mentionnée est projetée. Le certificat du trésorier n° 2790 est émis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. **CULTURE ET TOURISME**

13.1. **Commerce équitable - affichage**
MVH-350.1

No: R4159-2016

CONSIDÉRANT QU'en avril 2016 la Ville d'Hudson a adopté une résolution à la réunion du Conseil approuvant un montant de 550\$ afin de porter son appui à la mise en œuvre du projet de commerce équitable;

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été jugé insuffisant pour fabriquer l'affichage pour le commerce équitable qui serait conforme aux règlements municipaux et qu'un montant de 1 550\$ serait suffisant pour atteindre l'objectif;

**Suivant la proposition du conseiller Barbara Robinson
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

QUE la Ville d'Hudson adopte une nouvelle résolution pour remplacer celle qui fut adoptée en avril 2016 en augmentant le montant fourni par la Ville pour l'affichage du commerce équitable à 1 550\$ plus taxes;

Le trésorier certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut mentionnée est projetée. Le certificat du trésorier n° 2845 est émis à cet effet.



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

Les conseillers Natalie Best et Barbara Woodhead s'abstiennent de voter en raison de préoccupations de conflit d'intérêt.

VOTES POUR :
Barbara Robinson
Ron Goldenberg
Nicole Durand

ADOPTÉE

13.2. **Hudson Village Theater – levée de fonds et appui pour permis
MVH-021.0**

No: R4160-2016

CONSIDÉRANT QU'à la séance tenue le 11 juillet 1994, la Ville a adopté un règlement portant le no 313, lequel interdit la consommation de boissons alcoolisées, sans autorisation, dans les endroits publics;

CONSIDÉRANT QUE le Hudson Village Theatre fera une demande de permis de vente de boissons alcoolisées à la *Régie des alcool, des courses et des jeux* pour une campagne spéciale de levée de fonds qui aura lieu le pour le 25 juin 2016 au 73 Butternut et que les profits de cette activité seront remis au Theatre;

CONSIDÉRANT QUE lors de cet événement ils ont l'intention de vendre des boissons alcoolisées;

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

QUE, conformément à l'article B.20.1 du règlement no 313, la Ville d'Hudson autorise la vente et la consommation de boissons alcoolisées au Hudson Village Theatre pour la tenue de leur campagne de levée de fond qui se tiendra le 25 juin 2016 au 73 Butternut. Les profits de cet événement seront remis au Hudson Village Theater.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. **SÉCURITÉ PUBLIQUE & SERVICE INCENDIE**

14.1. **Norton Rose Fullbright – Défi cycliste
MVH-360**

No: R4161-2016

CONSIDÉRANT QUE le cabinet d'avocats Norton Rose Fulbright Canada organise un événement cycliste le jeudi 2 juin 2016 et une partie de l'activité se déroule sur le territoire de la Ville d'Hudson au même titre que l'an dernier;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs attendent environ 100 participants qui prendront le départ à compter de 13h00 du Club de Golf Whitlock pour y revenir vers 16h30;

CONSIDÉRANT QUE le groupe partira en vagues distinctes et sera accompagné de patrouilleurs à motos privées, de bénévoles de l'Ambulance St-Jean et d'une équipe de mécaniciens;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permet de promouvoir notre municipalité et ce, sans frais aux contribuables et n'entre pas en conflit avec d'autres activités durant cette journée;

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu :**

D'ACCEPTER la demande d'autorisation de passage sur le territoire de la Ville d'Hudson de Norton Rose Fullbright pour cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

14.2. **Défi cycliste Tête La Première – Fédération Québécoise des Sports Cyclistes**
MVH-355

No: R4162-2016

CONSIDÉRANT QUE Le Défi Tête La Première est un évènement visant à sensibiliser la population au port du casque à vélo ainsi qu'au risque de traumatisme crânien, principale cause de blessures graves et de décès chez l'enfant à bicyclette;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Sports Cyclistes souhaite obtenir l'autorisation de passage dans la Ville d'Hudson lors du DÉFI Tête La Première qui se tiendra le 27 mai 2016 approximativement entre 11h58 et 12h32;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permet de promouvoir notre municipalité et ce, sans frais aux contribuables et n'entre pas en conflit avec d'autres activités durant cette journée;

Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu :

D'ACCEPTER la demande d'autorisation de passage sur le territoire de la Ville d'Hudson de la Fédération Québécoise des Sports Cyclistes pour cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3. **Schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges**
MVH-164

No: R4163-2016

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du premier schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 1er juin 2010;

VU l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie qui prévoit la révision du schéma de couverture de risques en incendie durant sa 6e année d'application;

CONSIDÉRANT le SCRSI révisé et adopté par le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la séance du 30 mars 2016;

VU l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie qui prévoit que chaque municipalité concernée et l'autorité régionale déterminent les actions spécifiques qu'elles doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale fixés au schéma et déterminer leurs conditions de mise en œuvre dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera chargée;

VU l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie qui prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions du plan de mise en œuvre contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de leur MRC;

Il est proposé par le conseiller Barbara Robinson
Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg
Et résolu :

D'ENTÉRINER les objectifs de protection optimale à atteindre dans le plan de mise en œuvre contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme déposé à la séance du conseil de la MRC le 30 mars 2016 et D'ADOPTER le plan de mise en œuvre de la Ville d'Hudson contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4. **Randonnée de capitale à capitale – santé mentale**
MVH-355.1

No: R4164-2016



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

CONSIDÉRANT QU'il y a un groupe d'ambulanciers in Amérique du Nord qui organisent une activité cycliste dans le but de sensibiliser le public au problèmes de santé mentale;

CONSIDÉRANT QU'ils ont demandé aux premiers intervenants de la Ville d'Hudson de les appuyer en leur offrant un endroit pour se reposer car ils se rendront d'Ottawa à Washington, DC à bicyclette dans le cadre d'une campagne « randonnée de capitale à capitale »;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permet de promouvoir notre municipalité et ce, sans frais aux contribuables et n'entre pas en conflit avec d'autres activités durant cette journée;

**Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu :**

D'ACCEPTER la demande d'autorisation de passage sur le territoire de la Ville d'Hudson et de faire un arrêt à la caserne en route vers leur prochaine destination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.5. Raser pour sauver – levée de fonds pour le cancer

No: R4165-2016

CONSIDÉRANT QUE le samedi 30 avril 2016 la 3^e édition annuelle de l'événement « Raser pour sauver » levée de fonds au profit de la Société canadienne du cancer a été organisée par le service d'incendie de la Ville d'Hudson;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permet de promouvoir notre municipalité et ce, sans frais aux contribuables et n'entre pas en conflit avec d'autres activités durant cette journée;

**Il est proposé par le conseiller Nicole Durand
Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg
Et résolu :**

D'APPROUVER la tenue de cet événement qui a eu lieu le 30 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS / Avis de motion/Adoption

15.1. Règlement N° 672 modifiant le règlement n° 566 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

ATTENDU QUE la loi provinciale a prévu l'instauration d'une taxe municipale afin que tous les clients d'un service téléphonique soient tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 9-1-1. La Ville d'Hudson a adopté le règlement n° 566 à ce sujet.

À la suite de l'adoption de dispositions législatives, soit les articles 244.68 à 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale, d'un règlement gouvernemental et de règlements municipaux, cette taxe est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2009. Le montant de cette taxe a alors été fixé à 0,40 \$ par mois par numéro de téléphone ou par ligne d'accès de départ et est déjà contenue dans le règlement 566 de la Ville.

L'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016 à 2019, signé le 29 septembre 2015, prévoit à son article 4.1 que le montant de la taxe sera ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1^{er} août 2016.

L'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale édicte, lorsque le gouvernement apporte une modification à son règlement, l'obligation qui est faite à toute municipalité locale d'adopter et de transmettre au ministre, avant l'expiration du délai qu'il fixe, un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du règlement pris par le gouvernement. De plus, il mentionne que l'article 244.69 de la Loi sur la fiscalité municipale s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires au règlement modificatif.



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

Il est mentionné que le règlement modificatif devra prévoir, en conformité avec le règlement pris par le gouvernement, soit le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 mars 2016, le nouveau montant de la taxe, soit 0,46 \$ et la date à compter de laquelle la taxe est imposée, soit le 1^{er} août 2016.

**Il est proposé par le conseiller Nicole Durand
Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg
Et résolu :**

Que le règlement no 566 soit modifié comme suit :

1. L'article 2 du règlement no 566 est remplacé par le suivant :

« À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multi ligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15.2. Avis de motion et premier projet de règlement concernant la division du territoire en districts électoraux
MVH-330**

Avis de motion est par la présente donné by le conseiller Nicole Durand à l'effet qu'à cette séance du Conseil le premier projet du règlement n° 673 concernant la division de la Ville d'Hudson districts électoraux sera présenté pour adoption.

Adoption

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 2 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT que selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la Ville d'Hudson doit être d'au moins 6 et d'au plus 8 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la Ville en 6 districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

ATTENDU QUE le territoire de la Ville d'Hudson est, par le présent règlement, divisé en six (6) districts électoraux, chacun représenté par un conseiller municipal et ces districts sont délimités de façon à assurer un équilibre quant au nombre d'électeurs dans chacun d'eux, et à leur homogénéité socio-économique;

ATTENDU QUE les exigences de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement no 673 et renoncent à sa lecture;

**Il est proposé par le conseiller Nicole Durand
Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg
Et résolu :**

D'ADOPTER le premier projet du règlement no 673 concernant la division du territoire en districts électoraux;

QU'IL soit promulgué conformément à la Loi.

ADOPTÉ



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

**15.3. Avis de motion concernant les alarmes incendie non fondées
MVH-330**

Avis de motion avec dispense de lecture est par la présente donné par le conseiller Nicole Durand à l'effet qu'à une séance ultérieure du Conseil soit présenté pour adoption un règlement concernant les alarmes incendie non fondées.

**15.4. Avis de motion – modification au règlement n° 510 concernant des frais additionnels pour les camions incendie
MVH-259**

Avis de motion avec dispense de lecture est par la présente donné par le conseiller Ron Goldenberg à l'effet qu'à une séance ultérieure du Conseil soit présenté pour adoption un règlement concernant les frais additionnels pour les camions incendie.

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1. Le conseiller Nicole Durand donne un bref compte rendu relativement au SDC.

17. QUESTIONS DES CITOYENS:

17.1. Monsieur Daren Legault – 861 Rousseau

- Question sur la municipalisation des rues privées, par expropriation ou changement de propriétaire?

Le conseiller Ron Goldenberg répond qu'il y aura des négociations.

17.2. Monsieur Frank Hicks – 46 Quarry Point

- Commentaires concernant le rapport des vérificateurs.

17.3. Monsieur Jamie Nicholls – 72 Blenkinship

- Mentionne que le parc près de Sanderson s'écoule dans le lot adjacent au 151 Main, le fossé est plein d'eau; demande si les poursuites légales sont incluses dans l'audit; demande s'il y a un plan d'aménagement pour les abrasifs; demande le statut de la négociation de la convention collective.

Le directeur général Jean-Pierre Roy et le conseiller Nicole Durand répondent à ses questions.

17.4. Madame Eva McCartney – 97 Mullan

- Mentionne que l'addenda 1 du Plan Stratégique n'est pas sur le site web; s'informe de la vente d'une propriété sur la rue Mount Pleasant et l'inventaire des lots dont la Ville est propriétaire.

Les conseillers Ron Goldenberg et Nicole Durand répondent que le document est trop volumineux pour le site web; le conseiller Deborah Woodhead ajoute qu'il y a un inventaire des sentiers qui sera présenté à la réunion du 12 mai prochain.

17.5. Monsieur Steve Farrell – 86 Butternut

- Questions relativement aux états financiers, concernant 2013 (incompréhensible).

Le conseiller Ron Goldenberg répond à quelques-unes de ses questions et lui demande d'envoyer ses questions par courriel pour réponse plus tard.

17.6. Monsieur Bill Nash – 12 Stonecrest

- S'informe du nombre de routes.

Le conseiller Ron Goldenberg mentionne 116 chemins, sentiers ou lots. Le directeur général explique le processus.

17.7. Monsieur Jim McDermott – 150 Melrose

- S'informe sur le statut de l'ancien MediCentre; Lac Pine; budget pour réparer les rues.

Le directeur général Jean-Pierre Roy explique que le MediCentre sera probablement converti en condos; le conseiller Nicole Durand répond que le rapport concernant le Lac Pine est sur le site internet de la Ville; le directeur général Jean-Pierre Roy explique plus en détails.

17.8. Madame Penny Luddington – 52 Aird

- Mentionne que la réparation effectuée sur sa rue en septembre dernier est maintenant un désastre total.



Séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

17.9. **Madame Diane Piacente – 692A Main**

- S'informe de la division du territoire en districts électoraux, demande si Whitlock ouest fait partie du district 5 ou 6, mentionne que les rues ne sont pas nommées au règlement; s'informe du coût de l'abribus.

Le conseiller Deborah Woodhead répond que c'est le district 5; le conseiller Natalie Best répond que la CIT avait mis des fonds de côté pour chaque municipalité, Hudson a droit à un Abribus.

18. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

No: R4166-2016

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu :**

QUE la présente session du conseil de la Ville d'Hudson soit levée à 21h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Barbara Robinson
Maire Suppléant**

**Vincent Maranda
Greffier**